

la nouvelle lettre

Directeur de la publication : Jacques GARELLO

Commission Paritaire : 0113 K 87909 - ISSN : 1951-4727
Dépot légal : à parution

N°1139 du 8 décembre 2012 | www.libres.org
1981-2012 | 31ème année de parution

Hebdomadaire 1,50€



SOMMAIRE DU N°1139

EDITORIAL : Les nouveaux pauvres pp. 1-2

CONJONCTURE : Flexibilité pp. 3-4

ACTUALITÉ : Jean-Marc Ayrault : le contribuable devrait payer 1 milliard p. 4 - 2.000 ans au service des pauvres p. 5 - Comment s'annonce le deuxième mandat d'Obama ? p. 5

CONNAISSANCE DU SOCIALISME : p. 6-7

LU POUR VOUS : livres, articles et sites p. 8

Les Nouveaux Pauvres

Ils sont des millions. Ils sont des défis lancés à des pays riches. Ils sont la rançon de l'Etat Providence. Ils ont besoin et de liberté et de charité.

Hasard de l'histoire : l'expression « Nouveaux Pauvres » est entrée dans le débat public en France quelques mois après l'élection de François Mitterrand. Le Père Carré avait prêché le Carême à Notre Dame sur ce thème en 1982, et j'avais eu l'occasion d'en débattre avec lui dans les colonnes du Figaro Magazine. C'est dire que les nouveaux pauvres ne datent pas d'hier. Ils ne sont pas non plus seulement de chez nous. Les nouveaux pauvres sont aussi ceux d'Obama, dans la lignée de ceux de Roosevelt.

J'associe volontairement socialistes et nouveaux pauvres, car c'est bien l'Etat Providence, que Jean Paul II

appelait encore « l'Etat de l'assistance », qui est à l'origine de cette tare de nos sociétés pourtant si riches. De la sorte, si les nouveaux pauvres se multiplient c'est bien dans les périodes d'inconscience collective qui poussent à s'en remettre à l'Etat pour toutes choses. On incrimine « la crise » pour expliquer la nouvelle vague de pauvreté. C'est à tort si l'on entend par là qu'il y aurait aujourd'hui un lien avec la mondialisation et la finance. C'est vrai si l'on observe que la crise a remis en selle un Etat omniprésent et omnipotent, dont on avait cru se débarrasser entre 1980 et 2000 : le G 20, le FMI et les autres ont eu le génie de demander aux Etats de réparer les dégâts d'une crise qu'ils avaient provoquée. Plus d'Etat c'est de nouveaux pauvres par milliers. >>

BULLETTIN D'ABONNEMENT

s'abonne à la formule postale pour 20 numéros (35 €) ou 40 numéros (60 €)

s'abonne à la formule électronique (format PDF) pour 40 numéros (40 €)

envoie une liste de personnes pour un service gratuit de 4 numéros dans le cadre de la formule postale ou électronique.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de la SEFEL et de nous les faire parvenir à l'adresse suivante :

SEFEL chez ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4

M Mme Mlle NOM..... Prénom.....

Adresse

Code postal Ville..... Courriel

sefel

SOCIETE D'EDITION ET DE FORMATION ECONOMIE ET LIBERTE

Chez ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4 - Tél. : 01 43 80 55 18

www.libres.org

Les nouveaux pauvres (suite)

Mais comment l'Etat Providence est-il une machine à fabriquer la pauvreté ?

Il crée le chômage, il développe l'assistanat, il tue la charité.

Le chômage est le sous-produit du dirigisme. La réglementation du marché du travail, la confiscation du profit et de l'épargne, la multiplication des prélèvements et des subventions, l'hypertrophie du secteur public, privent les entreprises privées de toute possibilité d'adaptation et de création d'emploi. L'argent s'investit dans des projets sans lendemain, et la main d'œuvre n'a ni la mobilité ni la qualification voulue pour retrouver un emploi.

L'importance de la redistribution, à travers la fiscalité, les allocations et la sécurité sociale, a progressivement mis une fraction importante des Français en position d'assistés. Ainsi est né un « risque moral » : se croyant (à tort) assurés contre les pertes de revenus inhérentes au chômage, certains salariés se dispensent de tout effort non seulement dans la recherche d'un emploi nouveau, mais aussi dans la formation et l'acquisition d'une qualification qui leur permettrait d'éviter le chômage de longue durée.

“ Pourquoi le chômage de longue durée ? ”

De plus, l'existence d'un SMIC très élevé, proche du salaire moyen en termes nets, dissuade les personnes peu qualifiées de chercher à améliorer leur position. On s'installe peu à peu dans le chômage : le chômage de

longue durée concerne en France 41 % des chômeurs. Il concerne les seniors sans doute, mais aussi les jeunes (un quart des moins de 25 ans au chômage). Et l'assistance se généralisant, elle affaiblit d'autant le sens des responsabilités, le goût de l'initiative et du changement.

Mais les mentalités changent aussi au niveau de personnes qui ne craignent pas pour leur emploi et leur revenu. On parle beaucoup de solidarité, mais ce qui existe surtout c'est la solidarité forcée, celle du contribuable ou du cotisant à qui l'on demande sans cesse un effort supplémentaire pour assister les gens en difficulté ou en bas de l'échelle. La solidarité volontaire s'estompe, d'abord parce que ceux qui ont les moyens de la solidarité marquent leur désintérêt pour les autres. Pourquoi s'en occuper puisque c'est l'Etat qui prend en charge la « justice sociale » ? En payant leurs impôts et prélèvements divers, les Français ont le sentiment d'en être quitte à l'égard de leurs concitoyens. Mais la solidarité volontaire s'estompe aussi parce que les moyens financiers diminuent avec les ponctions pratiquées par l'Etat. Que reste-t-il pour tendre une main secourable à ceux qui sont dans le besoin ? Les fondations charitables n'ont pas chez nous les dotations qu'elles ont à l'étranger.

A l'opposé de la solidarité forcée se trouve la charité. La charité, c'est l'amour des autres. Elle est une démarche personnelle, et non pas une obligation légale ni une procédure bureaucratique. Les étatistes n'aiment pas les « dames de charité » : n'est-il pas juste et digne d'en finir avec le don de soi pour lui substituer un droit social ? Les structures sociales et institutionnelles obè-

rent elles aussi la charité. Car la charité s'opère plus facilement dans les communautés familiales, professionnelles, confessionnelles ou autres. Mais n'ont-elles pas été peu à peu sapées, puis détruites par l'Etat Providence ?

“ L'assistance forcée ou la charité volontaire ? ”

Je ne veux pas terminer ce tableau de la nouvelle pauvreté sur une note pessimiste. Il existe encore, et de plus en plus dans cette période difficile, de vrais sentiments de charité chez un grand nombre de Français. La générosité s'exprime dans les grandes campagnes nationales comme le Téléthon, mais aussi et surtout dans les gestes quotidiens qui marquent le souci de l'autre, du voisin, du malade, du SDF. Cet autre est en souffrance, il faut lui apporter l'espoir. C'est ce que la doctrine sociale de l'Eglise Catholique a toujours recommandé en parlant de « la préférence pour les pauvres ». Cela ne veut pas dire que les riches sont honnis ou bannis, cela signifie que le croyant doit penser aux autres pour trouver le chemin de la vérité. La foi passe par l'amour, nous dit Benoit XVI. La préférence pour les pauvres nous rappelle que la pauvreté n'est pas l'indignité, que la richesse doit s'accompagner de l'humilité et du service. La période de l'Avent vient de commencer. Elle nous prépare à la Noël, où la Sainte Famille vient parmi les plus pauvres des pauvres pour nous permettre d'entrer dans l'Espérance.

Jacques Garello

FLEXIBILITE

Chaque mois, les chiffres du chômage sont là pour nous ramener à la réalité, et ceux qui ont été publiés fin novembre ne font pas exception. Analyse après analyse, rapport après rapport, des agences de notation à l'OCDE, du FMI à la Commission européenne, le diagnostic est le même : manque de flexibilité.

Et après ? Rien. Une invitation du gouvernement lancée aux partenaires sociaux pour en débattre, mais une loi est déjà annoncée en cas d'échec. Rien, parce qu'on ne veut pas admettre que le marché du travail est un marché ! Tant qu'on refusera de voir cette réalité-là, le chômage poursuivra sa course folle.

Les agences de notation dénoncent le manque de flexibilité

Ce sont les agences de notation qui ont eu la main la plus lourde. Moody's a accompagné la dégradation de la note de la France d'un réquisitoire, dont un des points essentiels porte sur le marché du travail. L'agence évoque un « défi structurel », des « rigidités durables », et la « protection importante pour les contrats à durée indéterminée », rendant « les licenciements particulièrement difficiles » et « source de freins à l'embauche ». Des discussions sur la flexibilité sont-elles en cours ? « Nous attendons des annonces » dit Moody's.

A son tour, Standard and Poor's, qui avait déjà dégradé la note de la France en janvier, réclame des réformes du marché du travail, faute de quoi la note sera à nouveau abaissée. Les réformes sont nécessaires « en dépit de l'opposition de groupes bien établis », syndicats en tête. Il s'agit de réformer pour lutter contre les « rigidités » du marché du travail, en matière de salaire, d'embauches et de licenciements. En d'autres termes l'agence attend elle aussi plus de flexibilité.

Flexibilité : Laurence Parisot, au nom du MEDEF, a appelé les syndicats à « détabouiser » ce gros mot. Un mot qui n'est tabou nulle part en dehors de

l'Hexagone, comme le rappellent les nombreux rapports internationaux (FMI, OCDE, Commission Européenne) qui analysent la situation française.

La flexibilité imposée par la loi ?

Le Président a poussé les partenaires sociaux à négocier la flexi-sécurité : flexibilité pour les entreprises, sécurité pour les salariés. Mais comme à l'ordinaire les négociations n'avancent pas, la moindre proposition patronale, fût-elle tempérée, fait l'objet d'un refus immédiat de la part de syndicats hyper-conservateurs. Alors que nous avons le marché du travail le plus rigide d'Europe, FO réaffirme son opposition à plus de flexibilité. « Pas de flexibilité supplémentaire ». Quant à la CGT, elle s'est mise quasiment d'emblée hors-jeu.

Un accord est donc peu probable, ou portera sur des points mineurs inspirant de fausses réformes. En cas d'échec le Président Hollande a déjà annoncé qu'il en passerait par la loi. Le ministre du travail, Michel Sapin, a été formel : « le gouvernement présentera lui-même un texte », nous aurons « une loi sur le marché du travail ». Croit-on sérieusement que le gouvernement va imposer une vraie flexibilité ? Le PS traînera les pieds, les Verts et les communistes s'y opposeront.

Le marché du travail...est un marché

Il faudrait en revenir à des choses simples. Le marché du travail est un marché.

Sur un marché, il y a un prix, une offre et une demande. Le prix du travail c'est le salaire. Voilà un point difficile à admettre pour beaucoup de Français, à qui l'on a appris que le salaire était le fruit de décisions politiques ou de surenchères syndicales. En France, ce prix est tout sauf flexible. Il est rigide à la baisse, puisque l'Etat fixe arbitrairement un salaire minimum. Il est rigide tout au long de la grille des salaires, en raison des statuts eux-mêmes rigides ou des conventions collectives intouchables.

Le principe d'un marché est simple : quand l'offre est supérieure à la demande, le prix baisse. Traduisons : quand il y a du chômage, le salaire doit baisser pour encourager les entreprises à embaucher. Avec un prix rigide, donc un faux prix, l'ajustement ne se fait plus, alors qu'en période de crise, la baisse du salaire permettrait de faciliter les embauches. Quand un prix est rigide, l'ajustement ne se fait plus par le prix, mais par les quantités : ici, cela s'appelle le chômage ! >>

Flexibilité (suite)

La situation est d'autant plus complexe que les salariés réagissent en fonction du salaire net, alors que les entreprises réagissent face au coût salarial total (incluant charges salariales et patronales), qui est en France pratiquement le double du salaire net. Comment équilibrer un marché quand offreurs et demandeurs ne réagissent pas au même prix !

Un droit du travail destructeur d'emplois

Aucune flexibilité du côté du prix mais pas davantage du côté des offres et des demandes.

Du côté de l'offre d'emplois, où est la flexibilité quand il est quasi-impossible de licencier, ou que cela prend un temps considérable ? Si, dans une situation économique incertaine, on a la quasi-certitude de ne pas pouvoir licencier, les entreprises renoncent à embaucher : ce serait suicidaire en cas de difficultés à venir. Il y a là un principe simple que les syndicats refusent de voir : plus il est facile de licencier, plus il devient facile

d'embaucher. Les rigidités se retournent toujours contre ceux qu'elles entendent protéger. Où est la flexibilité, quand les seuils sociaux empêchent de dépasser un nombre donné de salariés, si on ne veut pas subir une lourde pénalisation en charges et contraintes ?

Du côté de la demande d'emplois, où est la flexibilité quand chacun cherche à être protégé par un statut qui bloque toutes les évolutions ? Où est la flexibilité quand les contrats de travail sont orientés systématiquement vers les formes les plus rigides, telles que les CDI ? Où est la flexibilité quand le niveau des indemnités de chômage les décourage de postuler à un emploi ?

Où est la flexibilité quand le code du travail est le plus épais du monde, multipliant les réglementations paralysantes ? Où est la flexibilité, avec le carcan des 35 heures ? Il n'y a pas de durée légale du travail dans de nombreux pays et les règles européennes imposent une durée maximale, mais pas

légale, et on peut même y déroger (opt out). Les vaches sacrées ont la vie dure et l'alternance politique n'a jamais rien changé aux 35 heures. Les 35 heures c'est un acquis. Donc le chômage aussi, c'est un acquis.

En France, quand on parle flexibilité, on traduit « précarisation de l'emploi » ou « chantage à l'emploi ». On est persuadé que les entreprises passent leur temps à faire varier leurs effectifs à la première alerte, alors que c'est au contraire la dernière des solutions à laquelle elles recourent, parce que le personnel est un capital humain précieux, à tous points de vue. Mais la lutte des classes est encore dans les mentalités.

Aussi la France garde-t-elle son modèle unique au monde d'un « marché » du travail instaurant la rigidité généralisée. Dans ces conditions, il restera à M. Sapin à annoncer mois après mois que « les chiffres du chômage seront mauvais ». Il est sûr de ne pas se tromper.

Jean Yves NAUDET

Jean Marc Ayrault : le contribuable devrait payer 1 milliard

Il justifie ainsi la convention avec Mittal. Les Syndicats sont mécontents

Il aura fallu un Premier Ministre socialiste pour que la vérité soit dite ouvertement : les largesses de l'Etat sont toujours payées par les contribuables français. La communication traditionnelle mettait en avant le fait que l'on sauvait ainsi des emplois, du pouvoir d'achat, une commune, une région, des commerces, etc. De telle sorte que les millions distribués par l'Etat retombaient toujours en rosée féconde pour le pays entier : Bastiat s'en régala dans sa « Pétition des Marchands de Chandelles ».

Jean Marc Ayrault a-t-il lu Bastiat ? Toujours est-il qu'il ne s'est pas laissé influencer par la pétition des syndicats de l'acier. Il a rappelé que les millions, avant de retomber en rosée féconde, étaient pris dans la poche des contribuables. Ce qu'on voit c'est les emplois sauvés, ce qu'on ne voit pas c'est les emplois qui ne seront pas créés, faute de capitaux ou de débouchés. La rosée féconde n'est d'ailleurs pas près de retomber. Tout le monde sait que les hauts fourneaux de Florange sont irrémédiablement condamnés, comme

jadis les houillères du Nord ou les mines de fer de Lorraine.

Cette condamnation ne signifie pas chômage durable pour tout le personnel concerné, à condition que la formation soit là et que les entreprises soient bien accueillies dans un pays où on aime la performance économique, la rentabilité financière, et la flexibilité ! Les syndicats, eux, préfèrent le statu quo : ne pas changer de métier, ni de revenu, ni de localisation, et s'installer dans l'assistanat payé par les contribuables. •

2.000 ans au service des pauvres

Cécile Dufлот donne une leçon de charité à l'Eglise. Elle réécrit l'histoire

« La nostalgie, camarades ! » Dans son remarquable éditо du Figaro de mardi, Yves Thréard démontre le passéisme des sans-culottes qui siègent au gouvernement. Nationalisation, expropriation, réquisitions : voilà des mots qui fleurent bon le socialisme le plus suranné.

Comme Montebourg pour Florange, Cécile Dufлот s'en réclame pour reloger les SDF, et reproche à l'Eglise catholique de ne rien faire pour les mal-logés, alors que « le diocèse de Paris dispose de beaucoup de locaux inoccupés ». Thréard pose la question : « Que souhaite Cécile Dufлот ? Relancer la sordide querelle des inventaires quand, en 1905, les rad-soc allaient jusqu'à violer les tabernacles pour saisir les biens de l'Eglise ? [...] C'est une insulte qui vient s'ajouter aux attaques que cette ministre profère déjà contre une institution qui

la gêne dans son combat pour le mariage homosexuel. C'est inadmissible ».

Avec beaucoup de modération, l'épiscopat a répondu que la mission de l'Eglise depuis 2.000 ans est le service des pauvres, des enfants, des personnes dans le besoin, de ceux qui souffrent. Aujourd'hui dans tous les diocèses cette mission est prioritaire et l'institution ecclésiastique a suscité nombre d'initiatives dans le domaine du logement aussi bien que des vivres ou des soins. Et une question innocente vient à l'esprit : les administrations publiques n'ont-elles pas des milliers de mètres carrés pouvant abriter des sans logis ?

Et une autre : la crise du logement et les nouveaux pauvres ne seraient-ils pas l'héritage de l'Etat Providence ? Pour paraître secourir les pauvres, les socialistes en fabriquent sans cesse.

Mais Cécile Dufлот et les siens réécrivent l'histoire à la lumière de la chandelle marxiste : l'Eglise est l'instrument de « l'opium du peuple », elle fait accepter aux prolétaires leur misère dans ce monde au prétexte qu'ils accéderont à un monde éternellement meilleur. Les socialistes, eux, promettent le paradis sur terre.

Il est pitoyable que Cécile Dufлот et ses camarades verts et rouges s'acharnent contre une institution qui a tant apporté à l'humanité. Alors, croyants ou non, catholiques ou pas, nous tous devrions avoir à cœur, aujourd'hui plus que jamais, de défendre l'une des bases les plus solides de la civilisation, l'un des corps sociaux les plus généreux, qui a porté sans cesse un message de charité et de paix, alors que les socialistes et leur engeance n'ont prêché et semé que ruine et haine. •

Comment s'annonce le deuxième mandat d'Obama

Aurait-il remporté une victoire à la Pyrrhus ? L'obamacare en danger

Si vous écoutez ou lisez certains analystes Républicains, vous verrez qu'ils sont très partagés. D'un côté, c'est la désolation de reprendre Obama pour quatre ans, à l'issue d'une campagne que ses militants, plus que lui-même, ont remportée grâce à leur mobilisation sur le terrain. Obama, c'est le retour intégral à Roosevelt, c'est l'Amérique de Reagan mise entre parenthèses. De quoi s'inquiéter.

D'un autre côté, c'est la certitude qu'Obama aura les mains liées pour ce qui est au cœur de son programme : la réforme du système de santé (on dit « Obamacare »), dont les Français peuvent être fiers puisqu'on dit qu'elle a

été inspirée par notre assurance maladie. Dénoncer Obamacare et le retour à un Etat Providence flamboyant aura été l'argument majeur des Républicains, car les Américains se demandent ; qui va payer ? Ici, le fait décisif est qu'Obama n'a pas la maîtrise du Congrès, et la majorité républicaine se refuse à l'avance à accroître le déficit budgétaire, il ne sera donc pas possible de faire passer Obamacare en dépense publique fédérale. Reste, comme le souhaite Obama, à mettre le système de santé à la charge des Etats. Mais ici il se heurte à la Cour Suprême, qui fera droit aux recours de plusieurs Etats (le premier a été l'Arizona), puisque la Constitution n'autorise pas le

Président à imposer une dépense aux Etats membres de l'Union. La conclusion ne fait pas de doute : Obamacare ne sera pas financé.

Autre prévision incertaine : l'économie américaine peut souffrir de son endettement extrême, qui deviendrait dangereux si les porteurs des bons du Trésor et des dollars émis en surnombre, essentiellement asiatiques (et Chinois), réclamaient leur dû. Par contraste, la croissance américaine bénéficiera de la baisse du prix de l'énergie, grâce au gaz de schiste.

Enfin personne ne dira rien sur la politique du Département d'Etat : toujours illisible. •

Connaissons mieux le socialisme pour le fuir, car nombreux sont ceux qui font du socialisme sans le savoir. Le socialisme a pour essence la construction d'une société parfaite à travers une organisation collective, qui commande la suppression radicale ou progressive de la propriété privée, et la centralisation du pouvoir politique. Cette société parfaite est égalitaire. Elle est aussi arbitraire : le pouvoir politique définit quand il veut et comme il veut les règles du jeu social.

Le législateur au service de la société parfaite

L'idée est de Rousseau. Quand il s'agit de faire le bonheur des hommes, les élus du peuple, détenteurs de la souveraineté nationale, ont tout pouvoir de fixer les règles du jeu social. La loi est l'instrument de la transformation de la société parce qu'elle va bâtir l'homme nouveau : « Celui qui ose entreprendre d'instituer un peuple doit se sentir en état de changer, pour ainsi dire, la nature humaine, de transformer chaque individu qui, par lui-même est un tout parfait et solitaire, en partie d'un plus grand tout dont tout cet individu reçoit en quelque sorte sa vie et son être ».

L'homme nouveau va ainsi renoncer à son individualité pour devenir une « partie » de la société dont il reçoit sa vie et son être ! On ne saurait mieux formuler le principe du totalitarisme socialiste. C'est du Mao de la meilleure cuvée.

Mais c'est parfaitement dans la logique socialiste : le « grand législateur », comme dit Rousseau, est celui qui définit les règles de nature à faire avancer la construction de la société parfaite, et de traduire dans le concret quotidien le plan mûri pour lui par les architectes éclairés.

C'est le politique qui fait la loi

Le 13 octobre 1981 à l'Assemblée Nationale, en plein débat sur la



André Laignel

1942-

constitutionnalité des nationalisations prévues au Programme Commun de la Gauche, le député socialiste André Laignel déclare au Professeur Jean Foyer, député de l'opposition et juriste éminent : « Vous avez juridiquement tort parce que vous êtes politiquement minoritaire ».

La loi n'est qu'un simple décret gouvernemental, elle est l'expression de la majorité au pouvoir. Donc, elle peut changer avec toute alternance politique. Sa durée de vie se mesure à la longueur d'une mandature – cinq ans pour l'Assemblée Nationale. Des lois anciennes sont abrogées, de nouvelles sont amendées, votées, en attendant qu'elles soient à leur tour abrogées.

Peu de temps avant que Laurent Fabius quitte Matignon en 1986, il dresse le bilan de son ministère, qui a produit 2.000 textes de lois. Jacques Chirac, deux ans plus tard, se vantera de l'avoir battu de quelques encablures : 2.200 !

En plus des lois votées par le Parlement, il faut comptabiliser aussi tous les décrets, arrêtés et autres textes administratifs, qui portent le volume de la « législation » à la démesure. Les Français vivent dans un cadre réglementaire de 11.000 lois et 270.000 décrets, sans cesse renouvelé. En matière pénale, quatre lois sur la récidive se sont succédées depuis 2007. En matière fiscale, un quart des lois de finances est rectifié chaque année, et il n'y a pas moins de 60.000 directives ministérielles pour permettre au fisc d'éclaircir les relations avec les contribuables ! Bienheureux Français !

Le déclin du droit

Dans un chapitre célèbre de sa « Constitution de la Liberté » Hayek met en garde contre le déclin du droit et marque toute la différence entre législation (production du législateur politique) et le droit (règle sociale destinée à protéger les droits fondamentaux de la personne humaine).

La législation actuelle n'a plus aucune des caractéristiques que l'on attend d'une vraie loi :

- la durée : on ne peut changer les règles chaque jour ;
- la simplicité : si nul n'est censé ignorer la loi encore faut-il qu'elle soit lisible et compréhensible de tous ; le Code Civil avait moins de 100 pages en 1804 ;
- la généralité : la loi définit les règles générales, elle ne peut s'occuper des moindres détails ; or aujourd'hui les textes ne posent plus les principes généraux, ils veulent prévoir tous les cas possibles, et concernent finalement des têtes d'épingle.

Au contraire, la législation socialiste a pour caractéristiques :

- l'instabilité : les règles du jeu varient en permanence et, dans la vie économique, il est impossible de faire des plans à long terme, producteurs et consommateurs sont condamnés à vivre au jour le jour. Les cas de lois rétroactives se sont multipliés, notamment en matière de fiscalité depuis la crise;
- l'incertitude : une multitude de textes crée des incohérences, des contradictions, et nul ne sait s'il est « dans son bon droit ». La jurisprudence elle-même est incapable de maîtriser le flux législatif;
- l'impérialisme : le législateur s'occupe de tout, et n'hésite pas à pénétrer dans la sphère privée. Rien ne saurait échapper à la vigilance et à l'emprise du pouvoir.

La force injuste de la loi

L'expression est de François Mitterrand. Ce grand socialiste serait-il devenu libéral dans un moment de lucidité ?



Jean Marc Varaut
1933-2005

Certainement pas. Il vise au contraire le « droit bourgeois », car les socialistes sont cohérents avec eux-mêmes : persuadés que la loi n'est que le produit de la politique et la superstructure d'un type de société, ils sont contre toute législation qui contribue à l'exploitation du prolétariat par la classe dominante capitaliste.

Le positivisme est un autre aspect du relativisme de la loi. « La loi c'est la loi » : n'importe quel texte doit être respecté, du moment qu'il a été voté suivant la procédure légale. C'est le « Rechtsstaat », dont les manifestations extrêmes se trouvent dans le stalinisme et l'hitlérisme.

Mais cette dictature législative de l'Etat s'exerce aussi bien dans les démocraties perverses par les idées socialistes. Bruno Leoni a expliqué comment l'Etat Providence use de la loi pour accorder aux uns des privilèges au détriment des autres. J'ai fait la semaine dernière référence au fait que dans une société socialiste,

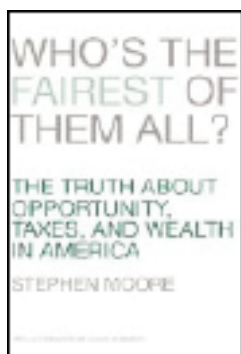
donc égalitaire, il y en a qui sont « plus égaux que d'autres ». C'est toujours la même déviation du droit : la loi instrument de la politique, au prétexte de la justice, au nom de l'égalité.

Le droit au droit

Bien qu'en général les socialistes se veulent et se disent partisans et défenseurs des « droits de l'homme », ils pensent que ces droits ne peuvent être « réels » que dans la société qu'ils bâtissent. La société libérale ne reconnaîtrait que des droits formels.

Ils confondent en réalité deux types de droits : les « droits de », qui établissent la liberté d'agir des individus, et les « droits à », qui sont des créances des individus sur la société. Cette deuxième « génération » des droits de l'homme, que l'on trouve exprimée dans la déclaration de l'ONU – à la différence des déclarations américaine et française du 18ème siècle – est réellement bancaire, puisqu'elle met les individus en position de dépendance par rapport à l'Etat, cet Etat qui doit garantir le travail, l'éducation, la santé, le logement, etc. Comment les individus feraient-ils valoir leurs « droits de », leur liberté, face à un Etat omniprésent et omnipotent ?

En fait, les socialistes n'admettent aucune référence à un droit universel, un droit lié à la nature et à la dignité de l'être humain, un droit intemporel et universel, que nous appelons « droit naturel », et dont les croyants font un dérivé du droit divin. Nous avons aujourd'hui tous les droits, sauf le « droit au droit » comme disait Jean Marc Varaut. •



Stephen Moore

Who's the fairest of them all ? The truth about opportunity, taxes, and wealth in America

Stephen Moore s'adresse à tous ceux qui nous donnent des leçons de morale fiscale et sociale.

Dans la classe politique, il ne manque pas de belles âmes qui veulent notre bien. Ils soutiennent que la meilleure façon d'y arriver est la redistribution. D'où les impôts élevés, des taxes sur tout et des prélèvements directs ou indirects qui ne cessent de se multiplier. Mais cela a-t-il un sens ? Y a-t-il quelque moralité dans tout cela ? L'auteur, éditorialiste au célèbre quotidien The Wall Street Journal et collaborateur à différents think tanks américains, se pose ces questions et leur donne des réponses bien argumentées.

Il faudrait d'abord comprendre ce que veut dire une distribution juste. Que tout le monde soit au même niveau de richesses ? Cela signifierait qu'on confisquerait les fortunes des Bill Gates et autres Steve Jobs et qu'on les redistribuerait à tout le monde. Mais dans ce cas de figure, aurait-on d'autres Bill Gates et d'autres Steve Jobs ? Qui aurait encore envie de se lancer dans l'innovation, de prendre des risques, de mettre de l'argent et d'essayer de réussir ? Il faudrait être fou pour le faire. En réalité, le problème est mal abordé par les politiques. Leurs réponses sont contraires au bon sens. Il faudrait davantage de Bill Gates et de Steve Jobs pour que les autres s'enrichissent, et non l'inverse. Lorsque Reagan a drastiquement baissé les impôts et coupé dans les dépenses publiques au début des années 1980, c'est la classe moyenne qui en a le plus profité, et non pas les plus riches. Ce qu'on a pu observer, c'est que les pauvres ont voulu améliorer leur sort et par leurs initiatives personnelles, par leur sens de l'entreprise, ils sont passés dans la catégorie supérieure, celle des classes moyennes. Le système le plus « juste » c'est celui dans lequel les pauvres peuvent devenir riches et non pas l'inverse. Si les 1 % des plus riches détiennent une très grosse fortune c'est qu'ils ont réussi.

L'analyse de Moore sur les inégalités est aussi très intéressante. Oui, on peut considérer que certaines inégalités se sont creusées, et beaucoup plus dans des pays en développement rapide comme la Chine. Mais c'est aussi parce que les gens peuvent s'enrichir plus vite grâce aux opportunités économiques. Internet joue un rôle majeur dans ce sens. Il est aussi important de souligner que, contrairement aux clichés, les riches ont perdu énormément d'argent pendant la crise. Aux Etats-Unis, les rentrées fiscales de la part des 10 % les plus riches ont baissé de 100 milliards de dollars entre 2008 et 2011.

Parmi les idées reçues sur les riches, figure aussi leur capacité à acheter des milliers de voitures de luxe, de yachts ou autres produits complètement inaccessibles à la population. En réalité, d'après les résultats des enquêtes menées par le Census Bureau aux Etats-Unis, les 5 % des Américains les plus riches dépensent tous les ans en moyenne 28 272 dollars alors que la classe moyenne dépense 15 639 dollars. La différence est minime. L'ouvrage est plein de statistiques de ce genre que, malheureusement, on ne retrouve pas dans les médias. Mais c'est à nous de les sortir face aux mensonges des étatistes.

Bogdan Calinescu

Stephen Moore *Who's the fairest of them all ? The truth about opportunity, taxes, and wealth in America. Encounter Books 2012*

Ce numéro de la Nouvelle Lettre est accompagné d'un catalogue des publications que l'ALEPS et la SEFEL mettent à disposition pour faciliter le lancement des Forums des Libertés.

Animer des forums des libertés, c'est donner à nos réunions un contenu réaliste et attractif, faire preuve tout à la fois de rigueur, de continuité et d'enthousiasme. Bien que les sites et les publications courantes dont nous disposons soient de bonne qualité, s'inspirer de quelques livres de qualité est un instrument précieux :

1° pour choisir et préparer des sujets sans tomber dans le travers des cafés du commerce,

2° pour répondre au besoin de connaissance et d'approfondissement de nos participants,

3° pour assurer une relève politique, en formant des jeunes et en suscitant l'engagement,

4° pour accompagner la réflexion de nos élus.

Un bulletin de commande est joint à ce catalogue. Il peut être adressé par toutes les personnes intéressées, qu'elles soient engagées dans le lancement des forums ou non : que tout le monde puisse en profiter !



Salon du Livre Libéral

Samedi 13 décembre 14h30 – 20h

**Salle des Fêtes de la Mairie
du Vème arrondissement**

**21 Place du Panthéon 75005
Métro RER Luxembourg**

De nombreux auteurs libéraux se retrouveront à cette occasion et présenteront leurs œuvres récentes. L'équipe de l'ALEPS sera bien représentée avec plusieurs de ses administrateurs, dont **Jean Philippe Delsol, Jean Philippe Feldman, Jacques Garello, Mathieu Laine, Nicolas Lecaussin, Patrick Simon**. Les ouvrages de la collection SEFEL pourront être consultés.